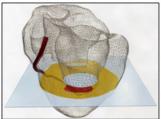


Faculté de médecine Vice-décanat aux sciences fondamentales et aux études supérieures









Politique de la Faculté de médecine relative à l'encadrement des étudiants inscrits dans ses programmes de doctorat de recherche :

Comité de parrainage*

Tous les étudiants inscrits dans un programme de doctorat de recherche à la Faculté de médecine doivent s'entourer d'un comité de parrainage ou comité de suivi.

- Nomination Les membres du comité de parrainage ou comité de suivi d'un étudiant inscrit à un programme de formation aux études supérieures sont proposés, en accord avec l'étudiant, lors de sa demande d'inscription au programme, ou au plus tard 3 mois après son inscription; la liste proposée doit être approuvée par le directeur du programme.
- Composition Le comité de parrainage est composé de 3 membres dont le directeur de recherche, ou de 4 membres, s'il y a codirection.
- Mandat Le rôle d'un comité de parrainage est de veiller à la progression d'un étudiant.
- Réunions Le comité de parrainage ou comité de suivi doit se réunir au moins une fois par année en présence de l'étudiant. Il faut prévoir des réunions supplémentaires si un étudiant est en difficulté ou si l'étudiant le demande.
- Activités Lors de ces réunions, les membres du comité de parrainage doivent s'assurer d'une progression adéquate du projet de recherche et de l'atteinte des objectifs académiques.
- Rapport Des suggestions visant à enrichir le projet seront rapportées dans l'évaluation écrite. Le comité de parrainage achemine le compte rendu de ses activités à la direction du programme moins de trois semaines après chaque réunion.

^{*} Voir fichier « Compte-rendu_parrainage_parrain »